



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION CHAMPAGNE ARDENNE



UNION EUROPÉENNE



Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi

Pôle 3E
Service SGAE

60 avenue Daniel Simonnot
51 038 Chalons en Champagne
Cedex

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES
(CCTP)**

MARCHE N° DIRECCTE51-FSE-2-2015

**Prestations d'appui à la gestion du volet déconcentré du Programme Opérationnel
National (PON) FSE Emploi-inclusion 2014-2020
via la mise à disposition de personnels pour des missions de gestion FSE
auprès du service FSE de la DIRECCTE Champagne-Ardenne**

Date et heure limite de dépôt des offres :

Judi 3 septembre 2015 à 16 heures



*Prestations de service réalisées dans le cadre
d'une opération sélectionnée au titre du
Programme Opérationnel National FSE Emploi
Inclusion 2014-2020 cofinancé par le fonds
social européen*

Le présent CCTP comprend 6 pages

Version du 3 juillet 2015

Table des matières

1. OBJET DU MARCHÉ (ARTICLE 1).....	3
2. CONTEXTE (ARTICLE 2)	3
3. OBJECTIFS (ARTICLE 3)	4
4. DESCRIPTION DES PRESTATIONS ATTENDUES (ARTICLE 4).....	4
5. VOLUME INDICATIF DES PRESTATIONS ATTENDUES (ARTICLE 5)	5
6. DUREE (ARTICLE 6).....	5
7. MODALITES D'EXECUTION ET DE SUIVI DES PRESTATIONS (ARTICLE 7)	6

Annexes

- Annexe 1 : Fiches de poste
- Annexe 2 : modèle de déclaration de conflit d'intérêt

1. Objet du marché (article 1)

Le présent marché a pour objet la réalisation d'une prestation d'appui à la mise en œuvre du volet déconcentré Champagne-Ardenne du PON FSE Emploi et Inclusion 2014-2020 cofinancé par le Fonds social européen (FSE), via la mise à disposition de personnels auprès du service régional de gestion FSE de la DIRECCTE Champagne-Ardenne.

2. Contexte (article 2)

Pour la période 2014-2020, le préfet de région Champagne-Ardenne bénéficie de crédits Fonds social européen au titre du volet régional du programme opérationnel national FSE Emploi-inclusion ainsi qu'au titre du programme opérationnel national Initiative pour l'emploi des jeunes.

Cette dotation d'un montant de 49,74 millions d'euros au titre du volet déconcentré de ces 2 programmes (dont 4,34 M€ de fonds IEJ) permet :

Sur le PON FSE :

- ✓ d'accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat,
- ✓ de réduire et prévenir le décrochage scolaire,
- ✓ d'anticiper les mutations et sécuriser les parcours ainsi que les transitions professionnelles,
- ✓ de lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion sociale,

Sur le PON IEJ sur la période 2014-2015 (avec une réalisation possible jusqu'au 31/12/2017) :

- ✓ d'accompagner les NEET vers et dans l'emploi.

Sous l'autorité du préfet de région, autorité de gestion déléguée du programme national FSE et du programme IEJ, la DIRECCTE, via son service FSE régional FSE (service de gestion et affaires européennes) doit mettre en œuvre les 2 programmes dans le respect des règles et normes administratives fixées par les autorités européennes et nationales, visant à garantir une assurance raisonnable de bonne et saine gestion de la mobilisation des crédits.

A titre indicatif, la DIRECCTE a instruit et contrôlé de 2007 à 2013 en tant que « service gestionnaire » ...

Annee operation	FSE programmé	Nombre d'opérations
2007	2 573 131,28 €	38
2008	3 866 441,82 €	76
2009	3 733 527,31 €	82
2010	4 641 467,23 €	87
2011	9 627 092,99 €	101
2012	4 612 245,54 €	68
2013	9 541 898,81 €	86
2014	45 969,80 €	3
Total général	38 641 774,78 €	541

... tandis que les organismes intermédiaires géraient :

Annee operation	FSE programmé	Nombre d'opérations
2007	1 649 898,41 €	40
2008	3 089 322,02 €	118
2009	2 693 757,48 €	157
2010	5 595 037,33 €	105
2011	4 208 769,02 €	90
2012	3 809 394,50 €	84
2013	9 348 727,75 €	120
2014	11 242 101,23 €	244
Total général	41 637 007,74 €	958

Sur les 49,74M€ les futurs organismes intermédiaires vont gérer 38% de la masse financière, sachant que les conseils départementaux de Champagne-Ardenne n'ont, pour l'instant, pas tous déposé de demande de subvention globale. Le DIRECCTE va donc gérer les fonds à la place des départements n'ayant pas souhaité devenir OI.

Sous l'autorité du préfet de région, autorité de gestion déléguée du volet déconcentré du PON FSE et PON IEJ, le service de gestion FSE de la DIRECCTE Champagne-Ardenne doit donc promouvoir et mettre en oeuvre pour 31,1M€ de fonds européens dédiés à l'augmentation du taux d'emploi, à la réduction du décrochage scolaire, à la réduction des personnes menacées d'exclusion sociale, dont 4,34M€ d'IEJ.

En terme d'objectifs 2014-2020, cela signifie que la Champagne-Ardenne doit :

- assurer l'accompagnement personnalisé de 21 890 chômeurs, de 14 076 inactifs et de 14 637 Jeunes ;
- accompagner la formation de 2 807 salariés parmi ceux les moins qualifiés.

L'objet de ce marché est de mettre en oeuvre les outils nécessaires à la réalisation de cet objectif, hors appui au PON IEJ.

La gestion des crédits communautaires du FSE relève d'un cadre réglementaire et technique très dense et contraignant. Elle nécessite des ressources adaptées au haut degré d'exigence posé par ce cadre, d'autant que le bon fonctionnement des systèmes de gestion et de contrôle du FSE fait l'objet de contrôles et d'audits réguliers et approfondis.

Afin de surmonter la charge de travail importante ainsi que la technicité des procédures et des règles d'intervention du FSE, la DIRECCTE de Champagne-Ardenne fait appel, depuis le début de la précédente programmation 2007-2013, à un appui technique extérieur.

Le présent marché porte sur un appui technique de 36 mois afin d'aider le service FSE de la DIRECCTE Champagne-Ardenne dans la gestion des dossiers de la programmation du PON FSE 2014-2020.

La prestation attendue est composée d'une unique prestation consistant à mettre à disposition du service régional de gestion FSE de la Direccte, du personnel ayant la capacité d'aider le service à atteindre ses objectifs.

L'appui constitutif de la prestation attendue doit permettre à la DIRECCTE de Champagne-Ardenne de répondre efficacement et de manière sécurisée aux différentes missions de gestion et de contrôle des crédits du FSE qui relèvent de sa responsabilité opérationnelle.

3. Objectifs (article 3)

L'objectif est ainsi de permettre au Service régional FSE de la DIRECCTE de disposer d'un appui technique en tant que de besoin, afin de consolider l'assurance d'une gestion des crédits du FSE dans le respect des normes applicables et de délais raisonnables pour les bénéficiaires.

La prestation sera réalisée par le titulaire dans le plein respect des instructions, outils et consignes donnés par le pouvoir adjudicateur visant au plein respect de ces normes.

La prestation d'appui est opérationnellement pilotée par la DIRECCTE qui forme, accompagne, contrôle et valide toutes les productions livrées et services rendus par le titulaire dans le cadre du marché.

La DIRECCTE ne s'exonère nullement de sa responsabilité d'unité de gestion de l'autorité de gestion déléguée et des tâches qui en relèvent. La prestation ne se substitue pas aux moyens humains déjà mobilisés par elle.

4. Description de la prestation attendue (article 4)

Le présent marché prévoit la notification de bons de commande, en tant que de besoin, pour appuyer la DIRECCTE sur les missions suivantes :

Personnels chargés de la gestion de demande de fonds social européen (bac+2 à 5) :

- Accompagnement au montage de dossier FSE,
- Analyse de la recevabilité administrative d'une demande de concours et échanges avec les porteurs,

- Réalisation de l'instruction d'une demande de concours FSE et échanges avec les porteurs, via l'outil de dématérialisation de l'instruction (ma-demarche-fse), comprenant l'analyse de la viabilité financière du demandeur (associations, GIP, collectivités, etc),
- appui à la préparation des phases de programmation et de reprogrammation,
- préparation des conventions et des annexes,
- Suivi du projet du bénéficiaire (gestion d'un portefeuille de bénéficiaires de fonds),
- Réalisation de visites sur place (déplacements → permis de conduire),
- examen de la complétude des bilans de réalisation des porteurs de projets,
- réalisation du contrôle de service fait du bilan avec mise en place de tableaux intermédiaires de contrôle pour garantir une gestion de qualité,
- réaliser le suivi de sa charge de travail,
- appui technique aux bénéficiaires et utilisateurs pour la saisie de données (saisie de données financières, indicateurs, données qualitatives, évolution du projet...),
- Appui ponctuel afin de répondre à une surcharge temporaire de travail....

Personnels chargés de l'assistance de gestion du programme opérationnel national FSE au sein du service régional de gestion FSE (bac+2) :

- assurer l'assistance de gestion administrative (guichet unique –GU- FSE) auprès des chargés de gestion, de l'adjoint du chef de service et du chef de service,
- assurer l'accueil téléphonique des porteurs de projet,
- chef de file du GU / pour les nouveaux porteurs : fournir les premiers conseils et informations pour le montage de dossier (cellule de 1^{er} niveau d'informations 2014-2020) par téléphone et mail,
- chef de file du GU / Accompagner les porteurs dans Ma-Demarche-FSE (MDFSE) 2014-2020 (appui technique)
- Assurer la recevabilité des demandes,
- chef de file du GU / Préparer l'ordre du jour des comités de programmation , transmettre les dossiers pour les comités de programmation à la DRfip et sur le site du CPR, notifier et faire signer les actes attributifs,
- classer, archiver, réaliser les relances, assurer le suivi des dossiers durant tout leur cycle de vie, vérifier l'entière traçabilité (piste d'audit communautaire) des pièces constituant un dossier FSE,
- Informer les porteurs de projet de l'avancée des dossiers,
- Référent régional Communication, avec l'appui de l'adjoint du service,
- Organiser les formations pour le service et les organismes intermédiaires,
- Gestion et suivi des dossiers externalisés, suivi des dossiers complexes ou problématiques.

Les fiches de poste sont en annexe (1 fiche de poste de chargé de gestion « instructeur-contrôleur », 1 fiche de poste d'assistant de gestion).

D'une manière générale, le Service régional FSE de la DIRECCTE Champagne-Ardenne communiquera au titulaire tout texte et information qu'il jugera nécessaire à la bonne exécution de la prestation.

5. Volume indicatif des prestations attendues (article 5)

Il est prévu, a minima, la mise à disposition d'un chargé de gestion « instructeur-contrôleur » ou un(e) assistant(e) de gestion FSE, à temps plein, pour 3 ans.

6. Durée de validité du marché (article 6)

Le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification.

Le marché peut être reconduit par période successive d'un an, sans que sa durée de validité ne puisse excéder trois ans.

Le pouvoir adjudicateur doit, à chaque fois, se prononcer par écrit au moins deux mois avant la fin de la durée de validité du marché.

Il est considéré avoir refusé la reconduction du marché si aucune décision n'est prise à l'issue de ce délai.

7. Modalités d'exécution et de suivi des prestations (article 7)

La prestation d'appui s'effectue dans les locaux de la DIRECCTE Champagne-Ardenne.

Les conditions de travail (règlement intérieur, durée de travail, restauration, hygiène et sécurité, etc) en vigueur sont celles de l'entreprise utilisatrice, en l'occurrence, la DIRECCTE Champagne-Ardenne.

S'agissant d'une mise à disposition de personnels, la DIRECCTE est considérée comme entreprise utilisatrice au sens de la réglementation du travail. Si l'une ou plusieurs des personnes mises à disposition n'est plus en mesure d'accomplir sa tâche, le titulaire doit :

- en aviser, sans délai, le pouvoir adjudicateur et prendre toutes dispositions nécessaires, afin d'assurer la poursuite de l'exécution des prestations ;
- proposer au pouvoir adjudicateur un remplaçant disposant de compétences au moins équivalentes et dont il lui communique le nom, et les qualifications dans un délai d'un mois courant à compter de la réception de la communication mentionnée à l'alinéa précédent.

Le remplaçant proposé par le titulaire est considéré comme accepté par le pouvoir adjudicateur, si celui-ci ne le refuse pas dans le délai d'un mois courant à compter de la réception de la communication mentionnée à l'alinéa précédent. Si le pouvoir adjudicateur refuse le remplaçant, le titulaire dispose d'un mois pour proposer un autre remplaçant.

A défaut de proposition de remplaçant par le titulaire ou en cas de récusation des remplaçants par le pouvoir adjudicateur, le marché peut être résilié dans les conditions prévues à l'article 32 du CCAG-FCS.

Chaque bon de commande fixera la période d'exécution de la prestation attendue. En règle générale, les prestations devront démarrer au plus tard dans les 10 jours ouvrés suivant la notification du bon de commande.

Le responsable du Service régional FSE de la DIRECCTE assurera le pilotage de la prestation d'appui et les relations avec le titulaire ; une assistante de gestion du Service régional FSE sera désigné pour assurer le suivi administratif et financier du marché (bons de commande, vérification des livrables, contrôle de service fait au sens des marchés publics et de la comptabilité publique, etc.).

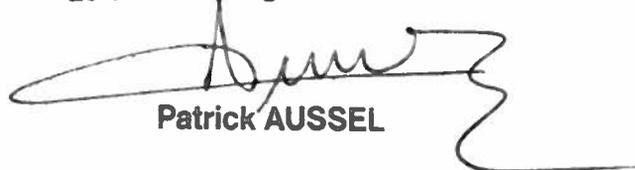
Les temps de suivi des prestations y compris les temps d'échanges avec la DIRECCTE ne font pas l'objet d'un type de prestation ou d'une facturation distincte. Ils doivent être compris dans les prix unitaires des prestations proposés par le candidat. Une à 2 réunions de suivi par an pourra être sollicitée par le Service régional FSE de la DIRECCTE pour le suivi des prestations dont 1 sur place, dans ses locaux.

Signature du pouvoir adjudicateur :

Date :

- 7 JUIL. 2015

Le directeur régional



Patrick AUSSEL